



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Environnement
Bureau de l'eau**

PROJET D'ARRÊTÉ

portant réglementation permanente de l'exercice de la pêche
en eau douce dans le département de l'Essonne

BILAN ET DÉCISION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L.120-1, L.123-19-1 du Code de l'environnement)

Consultation du 20 mars 2024 au 10 avril 2024 inclus

Le projet d'arrêté préfectoral portant réglementation permanente de l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de l'Essonne a été soumis à la consultation du public du 20 mars 2024 au 10 avril 2024 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de l'Essonne :

 <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Eau>

et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

 ddt-se-be@essonne.gouv.fr

ou par courrier à la DDT de l'Essonne - Service Environnement.

BILAN ET DÉCISION DE LA CONSULTATION :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le projet d'arrêté ne fait l'objet d'aucune modification.

Evry-Courcouronnes, le **26 AVR. 2024**

L'adjoint à la directrice départementale des territoires

1/1

Marine DE TALHOUET